



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

| OBJET : Subventions en faveur de l'amélioration de l'Habitat attribuées aux propriétaires privés | | |
|--|---|------------------------|
| Nombre de Conseillers | Votes | Numéro de délibération |
| En exercice : 70 Titulaires présents : 43 Suppléants présents : 4 Procurations : 14 | Pour : 61 Contre : 0 Abstentions : 0 | 2022-DL-122 |

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fernan à Pamiers en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

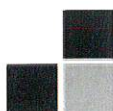
MM S. AUDIBERT – M. AUGERY - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – N. BORIES – M. CALLEJA – P. CALLEJA – R. CAMPOURCY – E. CANCEL – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT - M. GOULIER – J. IZAAC – M. LABEUR – C. LAFONT – F. LAGREU-CORBALAN – M. LE LOSTEC – G. LEGRAND – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - E. PUJADE – P. QUINTANILHA - X. RAGARU – M. RAULET – S. ROBERT - A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – F. THIENNOT – S. VILLEROUX – D. BELONDRADE – G. SARRAIL – D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Michel RAULET
Geneviève LELEU à Roland CAMPOURCY
Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT
Michèle BARDOU à Pauline QUINTANILHA
Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE
Géraldine PONS à Michel LABEUR
Jean-Marc SOULA à Daniel COURNEIL
Monique DUPRE-GODFREY à Martine LELOSTEC
Denis PRAS à Philippe CALLEJA
Max BELLINI à Jean Claude COMBRES
Jean-Louis BOUSQUET à Louis MARETTE
André TRIGANO à Françoise LAGREU-CORBALAN
Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID

Excusés : Philippe VIDAL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA



Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes attribue des subventions à des propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Ces subventions concernent l'opération façades, le PIG (Programme d'Intérêt Général) et l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

La commission Habitat s'est réunie en date des 05/07/22 puis 01/09/22 et a examiné les demandes présentées en annexe de votre dossier et donné un avis favorable à l'attribution de subventions conformément aux règlements des opérations concernées.

| | Nombre de logements présentés en commission des 05/07 et 01/09/22 | Montant HT des travaux éligibles (dossiers présentés en commission des 05/07 et 01/09/22) | Montant des subventions CCPAP attribuées en commission des 05/07 et 01/09/2022 | Nombre total de logements subventionnés depuis le début d'année 2022 | Montant HT des travaux éligibles depuis le début de l'année 2022 | Montant des subventions CCPAP attribuées depuis le début de l'année 2022 |
|-------------------------|---|---|--|--|--|--|
| Propriétaires Occupants | 23 | 295 433 € | 26 892 € | 40 | 564 043 € | 49 741 € |
| Propriétaires Bailleurs | 2 | 56 689 € | 5 669 € | 3 | 79 127 € | 7 913 € |
| Façades | 16 | 139 481 € | 103 137 € | 27 | 310 141 € | 227 285 € |

Il est proposé aux membres du Conseil de bien vouloir valider la liste d'attribution de subventions proposée et détaillée en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant sur les statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées applicable au 1er janvier 2018 ;

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Article unique : Approuve l'attribution des subventions listées dans le document joint à cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président

Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet (<https://ccpap.fr/>) : 04-10-22

